

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Représentés : 1
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit, le 10 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CUZORN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CAMINADE Didier, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2018

Présents : MM. CAMINADE Didier, RAUZET Emilien, RIGAL Cécile, VIGIER Annie, SILVESTRI Pierrette, RABOT Christian, CAYSSILLÉ Didier, MOULINIÉ Véronique, ROBERT Michel, HENNEUSE Odile, BLOT Laurent, MELLET André.

Excusés : MM. GILIS Patricia, BRAZ Philippe, PIPIER Sophie.

Procuration : Madame GILIS Patricia à Monsieur BLOT Laurent.

Secrétaire de séance : Madame VIGIER Annie.

N° 15/2018

OBJET : Motion à destination du Ministère des Transports, relative au devenir de la ligne Périgueux Agen.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

Le rapport gouvernemental de Jean-Cyril Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire, paru le 15 février 2018, préconisait une fermeture des « petites lignes » ferroviaires, qui intègre l'ensemble de la ligne Périgueux Agen malgré ses 20 dessertes ferroviaires quotidiennes en semaine : 16 trains entre Périgueux Le Buisson, 20 entre Le Buisson Siorac-en-Périgord (en cumul avec la ligne Bordeaux-Sarlat), 8 entre Siorac-en-Périgord et Monsempron-Libos, et 16 entre Monsempron-Libos et Agen.

Les collectivités territoriales ne peuvent que se féliciter des annonces du Premier Ministre le 26 février 2018, qui, par des investissements à hauteur de 10 millions d'euros par jour sur le réseau ferroviaire pendant 10 ans, engage l'Etat au maintien de l'ensemble du réseau ferroviaire national.

La ligne ferroviaire Périgueux-Agen est en effet vitale pour les 500 usagers qui l'empruntent quotidiennement. Depuis 2002, les efforts de la Région Nouvelle-Aquitaine, en concertation avec les besoins du territoire, ont permis une augmentation de +41 % de l'offre ferroviaire, sur un axe qui représente aujourd'hui 1,1 % du trafic à l'échelle régionale.

Cependant, la dégradation latente de l'infrastructure et de ses inacceptables conséquences en termes d'horaires et de fréquences, limite aujourd'hui le potentiel de cette ligne ferroviaire. La fréquentation de la ligne avait notamment progressé de plus de 23 % jusqu'en 2007, date liée aux premières fermetures partielles de la ligne pour travaux de nombreux mois.

La ligne est en effet sous la contrainte d'une multiplication des limitations temporaires de vitesse avec 4 minutes perdues sur la section Niversac Le Buisson, et avec 13 minutes perdues sur la section Siorac-en-Périgord Agen, où une limitation de vitesse supplémentaire est prévue au nord d'Agen, avec 9 minutes supplémentaires perdues dès le 15 décembre 2018.

De facto, la compétitivité de la ligne ferroviaire par rapport à la route est aujourd'hui réduite, avec une perte de temps de 17 minutes pour un temps de transport non dégradé de 2h05. Le temps de trajet est quasi égal à la route entre Siorac-en-Périgord Agen, et supérieure à la route entre Périgueux Agen.

De surcroît, l'audit du réseau conduit en 2017 commandé par la Région Nouvelle-Aquitaine à la SNCF Réseau, classe la ligne Périgueux-Agen « en très mauvais état ». A dire d'experts, 140 millions d'euros devraient être mobilisés d'ici 2020 pour assurer la pérennité de la ligne.

Le désengagement de l'Etat et SNCF Réseau du financement de la maintenance des lignes régionales, soit près de la moitié du réseau néo-aquitain, met aujourd'hui en péril le tour de table financier nécessaire à la pérennité du réseau ferroviaire national. Les conclusions de l'audit commandé par la Région Nouvelle-Aquitaine sont pourtant préoccupantes, puisque 1,3 milliard d'euros serait nécessaire afin de maintenir le réseau ferroviaire dans les 10 ans à venir, dont 625 millions d'euros d'ici 5 ans.

Les collectivités territoriales concernées par le devenir de la ligne Périgueux Agen saluent les efforts accomplis par la Région Nouvelle-Aquitaine, pour son engagement pour le maintien et l'optimisation de l'exploitation de la ligne ferroviaire depuis sa régionalisation.

Pour autant, au regard des enjeux socioéconomiques pour territoires concernés, des enjeux d'attractivités économique et touristique, des enjeux environnementaux et de report modal, fixés comme une priorité gouvernementale pour les transports du quotidien, les collectivités territoriales appellent, conformément aux annonces du Premier Ministre, à un engagement fort de l'Etat et de SNCF Réseau pour définir le calendrier des travaux nécessaires, et garantir leur financement et leur réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la motion exposée par Monsieur le Maire.
- Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Affiché le
Pour copie conforme ;

En Mairie, le 10 avril 2018
Le Maire,
Didier CAMINADE.

